

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) CONCERNANT LA  
DEMANDE D'AUTORISATION DU TRANSPORTEUR POUR SON PROJET DE REMPLACEMENT DES  
PROGICIELS RELIÉS À LA GESTION ET À L'ANALYSE DE LA MAINTENANCE DU RÉSEAU DE  
TRANSPORT (LE PROJET)**

---

- 1. Références :**
- (i) Pièce B-0004, page 5;
  - (ii) Pièce B-0004, page 7;
  - (iii) Pièce B-0004, page 16.

**Préambule :**

À la référence (i), le Transporteur *« mentionne, à titre informatif, que des charges d'exploitation de 5,8 M\$ sont également prévues pour mettre en œuvre ce Projet. »*

À la référence (ii), le Transporteur indique :

*« Le partenariat Accenture/CGI a présenté un programme contenant les cinq initiatives suivantes, retenues par l'entreprise :*

- 1. optimisation de la saisie des feuilles de temps pour le Transporteur et le Distributeur ;*
- 2. évolution SAP pour le Distributeur ;*
- 3. implantation SAP pour le Transporteur ;*
- 4. modernisation de l'intelligence d'affaires pour le Transporteur;*
- 5. planification, ordonnancement et mobilité pour le Transporteur et le Distributeur. »*

*« La proposition d'Accenture/CGI comprend une contingence dont le mode d'attribution permet une gestion conjointe du risque entre l'entreprise et cette firme. »*

À la référence (iii), le Transporteur présente les coûts totaux associés au projet totalisant 32,4 M\$, dont une contingence de 6,2 M\$.

**Demandes :**

- 1.1 Les coûts globaux de main-d'œuvre interne de l'entreprise, pour ce projet, attribuables au Transporteur, correspondent-ils aux seuls coûts de mise en œuvre de 5,8 M\$, de la référence (i)?
- 1.2 Veuillez indiquer le coût total, pour le Transporteur, du programme global présenté par le partenariat Accenture/CGI, selon la référence (ii).
- 1.3 Les initiatives n° 1 et n° 5, de la référence (ii), font-elles l'objet d'un contrat ferme avec ce partenariat?
- 1.4 Veuillez élaborer sur les raisons justifiant le choix du Transporteur de présenter plusieurs demandes d'autorisation, pour les initiatives retenues par l'entreprise pour le Transporteur

selon la référence (ii), plutôt qu'une seule demande d'autorisation regroupant toutes les initiatives touchant le Transporteur.

- 1.5 Veuillez élaborer et expliquer davantage le mode d'attribution permettant une gestion conjointe du risque, de la référence (ii).
- 1.6 La contingence de la référence (iii) représente 25 % du coût du développement informatique. Veuillez préciser de quelle façon ce ratio a été déterminé.

- 2. Références :**
- (i) Pièce B-0005, Annexe 1;
  - (ii) Pièce B-0005, Annexe 2.

**Préambule :**

À la référence (i), le Transporteur présente les flux monétaires du Projet, comprenant entre autre des dépenses reliées aux charges d'exploitation.

À la référence (ii), le Transporteur présente l'impact tarifaire du Projet.

**Demande :**

- 2.1 Veuillez préciser de quelle façon les dépenses reliées aux charges d'exploitation de la référence (i) sont prises en compte dans la détermination de l'impact tarifaire de la référence (ii).